

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 08 Avril 2025
D 2025-04-02

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : lundi 24 mars 2025

Présents : A.ANGLADE ; G.BARTHET ;L.BLANC ;J.BOURHIS ;E.DEGA ;A.LABORDE,M.MATHIS ;C.MEDALE-GIAMARCHI ;F.PUGET ;S.RESPAUD ;O.RIZZOLA ;D.SOULA.

Absents excusés :

Absents : J.BAUDINIERE ; J-M.DESTEFANIS ;P.MALSERT ;C.DELOR ;H-J.ROESING ;J-L.GAY ;C.SENECLAUZE .

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

OBJET : approbation du compte de gestion – Exercice 2024 – M57

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration déclare à l'unanimité :

Article Unique : Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombres de membres présents : 12

Suffrages exprimés

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le President
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.